



REGLEMENT PARTICULIER

CONCOURS DE COMPLET

ADDENDUM SPECIAL COVID

EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE CAUSEE PAR LE COVID-19 ET LA RHINOPNEUMONIE LORS DU DEBUT DE LA SAISON 2021, L'ELEMENT SUIVANT DU REGLEMENT PARTICULIER DES CONCOURS DE COMPLET DE LA LEWB EST ADAPTE POUR LE CHALLENGE DE REGULARITE A PARTIR DE CE 26/10/2021 POUR L'ANNEE EN COURS :

CHALLENGE DE REGULARITE

❖ Dans le Chapitre 3050.7

Pour figurer au classement final, un athlète doit au minimum avoir participé à 50% du nombre de concours organisant l'épreuve concernée. Lors d'un nombre impair de concours, l'arrondi sera au nombre supérieur.

Le nombre maximum de résultats pris en compte sera égal au nombre de concours organisant l'épreuve concernée moins deux et **un minimum de deux concours**; pour les 4 et 5 ans, il sera tenu compte des **50% des meilleurs résultats avec un minimum de 50% de participations obligatoires, l'arrondi sera au nombre supérieur**. Il y aura un maximum de 3 classés par série.

Mise à jour octobre 2021